

Catégorie C

CAP Nationale - Mouvement du 1er septembre 2016

**UNE CROISSANCE CONTINUE
DES VACANCES D'EMPLOIS!**

Les chiffres

Demandes déposées	Demandes satisfaites	Taux global de satisfaction
3250	2464	76,20%

Détail des taux de satisfaction :

- 70,9 % sur le 1er vœu
- 82,5 % sur les 3 premiers vœux.
- 94,7% pour les rapprochements (soit une progression de 0,4 % par rapport à 2015).


Si le taux de satisfaction est meilleur que celui du mouvement général de l'an passé, il reste malheureusement très en deçà des attentes légitimes des agents et de **FO** au vu du nombre d'emplois vacants.

Nous sommes loin d'avoir comblé toutes les vacances d'emploi comme revendiqué par **FO**.

Chiffres clés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	3250	
Total des demandes satisfaites	2268	
Taux de satisfaction	69,80%	76,20%
Nombre de rapprochements en attente	282	15
Nombre de départements fermés	7	4
Nombre mutations de la province vers la RIF*		33
Nombre mutations RIF vers province		375
Nombre mutations Province vers province		1073
Nombre mutations RIF vers RIF		613
Nombre Réintégrations en RIF		17
Nombre Réintégrations en province		49

RIF : Région Ile de France

Total des emplois vacants

	Après CAP	Pour mémoire en 2015
Total Province	1712,00	1304,80
Total IDF	615,40	521,90
Total général	2327,40 *	1827,70

*hors prise en compte de 120 PACTES au 31/12/16

Le taux global de vacances d'emplois est de 7,9 % avec un taux légèrement supérieur à 10 % pour la RIF et légèrement inférieur à 7,5 % pour la province.

Ces tableaux et ces chiffres confirment la situation dégradée de l'emploi actuellement supportée par les personnels dans les postes et services des Finances Publiques sachant que de nouvelles suppressions d'emplois sont prévues.

En effet, les lettres de cadrage du projet de loi de Finances 2017 indiquent que 2 % des effectifs de la Fonction Publique devront être supprimés, la DGFIP n'échappera pas à cette nouvelle saignée.

Analyse



Il n'est plus acceptable que la Direction Générale «bloque» des départs et ne donne pas satisfaction aux agents qui ont fait des demandes de mutation sur des postes vacants.

FO condamne cette gestion de la «pénurie» qui se fait totalement au détriment des agents.

Tout au long des travaux de la CAPN, **FO** a dénoncé les suppressions d'emplois : plus de 20 000 emplois supprimés à la DGFIP depuis sa création en 2008. Suppressions d'emplois supportées pour l'essentiel par la catégorie C et qui impactent autant les conditions de travail et l'exercice des missions que les droits de l'agent : temps partiel, congés, notation et forcément mutation.

Une fois de plus, malgré le mouvement complémentaire, de nombreux agents n'obtiennent pas leur 1er vœu, voire n'obtiennent rien, alors que des postes demeurent vacants et des directions restent déficitaires.

Rappel 133 directions sont en sous-effectif dont 24 directions avec un solde négatif supérieur à 30 agents.

Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ? Pour **FO**, cette politique de l'emploi prépare l'abandon de missions complètes.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire le message du Directeur Général présentant les lignes directrices de la DGFIP. La Direction Générale montre une fois de plus son mépris envers les personnels. Ce sont eux qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

Lors d'une audience avec le Chef de Service des Ressources Humaines, le 22 avril, nous avons demandé qu'un recrutement soit effectué, sur la liste complémentaire à hauteur des besoins.

Se réfugiant derrière les contraintes budgétaires et prétextant, d'une part, un manque de visibilité sur le nombre de départs à la retraite en 2016 et, d'autre part, le nombre de désistements des lauréats des concours externes et internes, l'administration n'a pris aucun engagement concret.

Tout au plus, le Chef de Service n'a évoqué qu'un possible recrutement à hauteur de plusieurs centaines d'agents dont l'hypothétique annonce aurait lieu au mois de juin !

FO a condamné le refus de l'administration à appeler l'ensemble de la liste complémentaire qui représente 1 251 agents (1 126 pour le concours externe et 125 pour le concours interne) alors que la situation de l'emploi est catastrophique. Pendant ce temps, la situation personnelle de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

FO déplore que le mouvement général de mutation ne puisse intégrer, à l'instar de ce qui se fait pour la catégorie B, les agents lauréats du concours externe appelés dans le mouvement des 1ères affectations du 13 juin prochain. Les élus **FO** ont donc émis un vote contre ce mouvement qui est insatisfaisant et insuffisant et ont rappelé qu'ils revendiquaient :

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- une affectation la plus fine possible,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,
 - l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Comité Expert Amiante

MOTION DES SYNDICATS FINANCES SOLIDAIRES, CGT, FO ET CFDT

Les fédérations Solidaires, CGT, FO, CFDT ont interpellé à plusieurs reprises les ministres, le Secrétariat Général et les directions sur la nécessité de développer et d'amplifier une politique de prévention des contaminations dues à la présence d'amiante dans les bâtiments domaniaux et locatifs des ministères économique et financier.

Les fédérations exigent la poursuite des opérations de désamiantage. Celles-ci doivent s'appuyer sur des objectifs ambitieux, en particulier en ce qui concerne les bâtiments

«Pailleron» et ceux qui subissent des réaménagements importants.

Force est de constater que vous n'avez pas repris ces objectifs dans votre proposition de feuille de route.

Force est de constater que la feuille de route proposée ne réaffirme pas la priorité du principe de désamiantage et d'application des règles du guide travaux et que leur respect conditionne le rythme des réorganisations en cours et à venir.

De même, aucun bilan et aucune action ne sont prévus sur la mise en œuvre de la signalétique amiante.

Ces constats sont, pour les fédérations des Finances sus visées, une nouvelle preuve de l'absence de volonté des décideurs des MEF sur ce dossier extrêmement sensible.

La feuille de route proposée ne réaffirme en aucun cas la priorité du principe de désamiantage et d'application des règles du guide travaux alors que leur respect conditionne le rythme des réorganisations en cours et à venir.

Nous attendons de votre part la confirmation de l'interdiction d'intervention des agents des ministères économique et financier sur des matériaux contenant de l'amiante (proposition n°8).

Nous réitérons notre demande de création d'un groupe de travail spécifique informatique visant à définir les procédures évitant que les agents chargés de la connectique et de la maintenance informatique puissent être contaminés accidentellement dans le cadre de leur fonction.

Pour nos organisations, le groupe de travail devra recenser les agents de ces équipes, en intégrant ceux qui sont partis en retraite ou ceux qui ont été mutés dans d'autres services ou administrations, sans oublier les agents des services prestataires.

Nous demandons que des mesures soient rapidement prises concernant :

- le risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives,
- la prise en compte des nouvelles valeurs limites d'exposition aux poussières d'amiante et de niveaux d'empoussièrément.

Nous revendiquons :

- la mise à disposition pour chaque site d'un diagnostic amiante exhaustif (destructif).
- la mise à disposition de la cartographie détaillée des mises à jour des DTA,
- des mesures de protection pour les personnels des DISI et des équipes chargés du dépannage informatique physique
- une véritable volonté politique sur la problématique des archives,
- une véritable politique volontariste de la part des ministres, du Secrétariat Général et des directions sur la construction d'un véritable plan de désamiantage.



Nous réclamons enfin la reconnaissance immédiate du site TRIPODE comme site amianté. Seule cette mesure permettrait de répondre enfin aux attentes légitimes des agents, actifs comme retraités.